



Bétharram : un an d'enquête et une mise en examen

Une centaine de victimes ont été entendues depuis février 2024, mettant en cause 11 personnes dans une affaire tentaculaire

Plus de 100 lettres dénonçant des faits de viol, d'agression sexuelle et de violence commis sur une période de cinquante ans, 97 victimes entendues mettant en cause 11 personnes dont seules trois sont encore en vie... Le long communiqué du parquet de Pau, publié vendredi 21 février et détaillant un an d'enquête sur l'établissement privé sous contrat Notre-Dame de Bétharram (Pyrénées-Atlantiques), donne la mesure de l'ampleur de l'affaire qui a conduit, le même jour, à l'ouverture d'une information judiciaire.

A l'issue des gardes à vue de deux laïques et d'un religieux mis en cause, un seul des trois hommes est mis en examen pour des faits de « viol par personne ayant autorité » entre 1991 et 1994 et « agression sexuelle sur mineur de 15 ans » en 2004. Le suspect est un laïque, né en 1965, et était encore en fonctions en 2024 dans l'établissement, avant d'être écarté après l'ouverture de l'enquête judiciaire. Il a été placé en détention provisoire.

Cet ancien surveillant était entendu pour faits de « viols sur mineur de 15 ans par personne ayant autorité », commis en 1986 puis entre 1991 et 1994, au préjudice de deux victimes ; « agressions sexuelles sur mineur de 15 ans par personne ayant autorité », de 1986 à 2004, au préjudice de cinq victimes, et enfin pour des faits de « violences volontaires sur mineur de 15 ans », de 1986 à 1989, au préjudice de 19 victimes.

L'ancien surveillant a reconnu,

au cours de ses auditions, avoir pu porter des gifles aux élèves, mais a contesté avoir commis des violences plus graves et toute infraction à caractère sexuel. Le procureur de Pau, Rodolphe Jarry, souligne qu'une partie de ces faits étaient couverts par le délai de prescription.

Cent quarante dénonciations

Les deux autres hommes placés en garde à vue la semaine du 17 février, un ancien prêtre né en 1931 et un ancien surveillant né en 1955, sont ressortis libres en raison du délai de prescription, a précisé le procureur. La liste des faits qui leur sont reprochés était vertigineuse : l'ancien religieux, aujourd'hui nonagénaire, a reconnu lors de son audition une seule agression sexuelle aujourd'hui prescrite (il lui en était reproché plusieurs entre 1957 et 1962, au préjudice d'une victime). Le second surveillant, lui, était accusé de viol par une victime, d'agressions sexuelles par 18 victimes et de violences par 55 victimes.

Depuis le 1^{er} février 2024 et la réception, par le parquet, de 20 lettres de victimes, la procédure n'a cessé de s'étoffer. Au 31 janvier 2025, 112 missives ont été enregistrées pour des faits de viol et d'agression sexuelle s'étalant entre 1955 et 2004. Vendredi, le collectif des victimes s'est félicité « d'être enfin entendu par la justice », estimant que « d'autres Bétharram [pourraient] se manifester, parce que la parole est en train de se libérer », a déclaré son porte-

parole, Alain Esquerre. Il y aurait désormais en tout 140 dénonciations, selon le collectif, qui a reçu plusieurs témoignages ces dernières semaines.

La section de recherche de Pau a également procédé à des auditions libres de quatre anciens personnels laïques, mis en cause pour des violences « graves et répétées », survenues entre 1976 et 1996. « Seuls trois mis en cause admettaient avoir commis des violences », précise le parquet. Deux d'entre eux reconnaissent avoir seulement asséné des gifles, lorsque le troisième concédait avoir également pu tirer les cheveux des enfants ou leur donner des coups avec le poing fermé. » Tous sont cependant ressortis libres, les faits étant tous prescrits. La communication du parquet de Pau montre, en outre, l'accumulation de signalements à la justice depuis des décennies concernant Notre-Dame de Bétharram, alors que l'affaire connaît un rebond médiatique et politique depuis début février avec la publication de nouveaux éléments par *Mediapart*, après des révélations du *Monde* puis du *Point* en 2024.

Suicide d'un prêtre

Le procureur de Pau a ainsi rappelé l'existence de plusieurs enquêtes au cours des années 1990. En 1996, un surveillant a été condamné après une gifle ayant provoqué la perte d'audition partielle de la victime. En 1997, un élève a dénoncé des faits de viol par l'ancien père directeur de l'institution. Mis en examen et





placé en détention, le prêtre a été visé par une deuxième plainte et s'est suicidé en 2000, après sa libération sous contrôle judiciaire.

Le parquet révèle également l'existence d'autres signalements non encore dévoilés dans la presse : en 2005, un ancien élève a évoqué des faits de viol et d'agression sexuelle par un personnel civil de l'institution, une procédure classée sans suite pour infraction « *insuffisamment caractérisée* ». Entre 2011 et 2013, un autre élève dénonce les mêmes faits, par un autre laïque. Là encore, le dossier était classé sans suite faute d'éléments caractérisés.

Selon les éléments diffusés mercredi par *Mediapart*, une première procédure pénale pour violences a eu lieu en 1993, pour une autre gifle ayant entraîné une perte de l'audition. L'établissement avait été condamné à 10 000 francs de provision médicale au bénéfice du père de la victime en décembre 1993, ont révélé nos confrères.

Une enseignante de mathématiques a par ailleurs rapporté à

plusieurs médias avoir écrit des courriers, entre 1994 et 1996, pour dénoncer les violences. Elle assure avoir alerté la direction, le diocèse, les services de protection de l'enfance, et le ministre de l'éducation nationale de l'époque, François Bayrou (1993-1997), avant de saisir l'occasion d'une remise de décoration pour interpellier directement l'édile béarnais, dont plusieurs enfants ont été scolarisés à Bétharram, où sa femme a enseigné le catéchisme.

L'éducation nationale reconnaît, de son côté, que « *l'Etat n'a pas été au rendez-vous* », selon l'expression d'Elisabeth Borne, interrogée vendredi sur BFM-TV. La ministre de l'éducation a reconnu qu'il était « *difficile de comprendre* » pourquoi l'Etat n'avait pas réagi plus tôt.

En 1996, une visite d'inspection à Notre-Dame de Bétharram avait été demandée par François Bayrou, alors ministre, à la suite de la plainte déposée la même année pour la gifle ayant provoqué une perte d'audition partielle. Écrit à l'issue d'une visite d'une journée,

le rapport de trois pages concluait que Bétharram n'était « *pas un établissement où les élèves étaient brutalisés* ». Retrouvé par Radio France, l'ancien inspecteur de 88 ans a reconnu qu'il n'avait pas cherché à en savoir plus sur les mauvais traitements. ■

VIOLAINE MORIN
ET ÉLÉA POMMIERS

**Le communiqué
du parquet de
Pau montre
l'accumulation
de signalements
à la justice depuis
des décennies
Le suspect est un
laïc, né en 1965,
et était encore
en fonctions
en 2024 dans
l'établissement**



L'ensemble scolaire du Beau Rameau, anciennement Notre-Dame de Bétharram, à Lestelle-Bétharram, le 20 janvier. GAZKA IROZ/AFP

